

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-127

présenté par
M. Lagarde et M. Guy Bricout

ARTICLE 52**Mission « Cohésion des territoires »**

Compléter la première colonne de la dernière ligne du tableau de l'alinéa 18 par les mots :

« pour les bénéficiaires isolés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à montrer que vivre seul avec une personne à charge supplémentaire n'est pas la même chose que vivre en couple avec une personne à charge supplémentaire.